

même de le faire arrêter. Cadet, disoit-on, qui étoit à la Bastille, depuis le mois de Janvier, l'avoit chargé. A l'instant, le sieur Bigot quitte sa Province, & vient à Versailles. Il se présente chez M. le Duc de Choiseul; mais il ne peut avoir l'honneur de l'entretenir. Il prend la liberté de lui écrire ce qu'il s'étoit proposé de lui dire de vive voix, & sa Lettre est au Procès. Il lui marque que, de toutes parts, il lui revenoit que le Roi étoit résolu de s'assurer de lui; qu'il étoit prêt de se soumettre à tous les ordres qu'il plairoit au Roi de lui faire donner; que sa conduite & son administration avoient été pures & innocentes, & qu'il étoit prêt de se justifier devant tel Tribunal que le Roi jugeroit à propos de lui nommer: Qu'il le supplioit, avec les plus vives & les plus respectueuses instances, de vouloir bien, ou lui donner des Commissaires, ou le renvoyer devant telle Cour qu'il lui plairoit de choisir, si le Ministre ne vouloit pas prendre la peine d'en faire l'examen par lui même, ou de le faire faire sous ses yeux.

Cette Lettre écrite, le sieur Bigot revient à Paris. Il se tient chez lui, afin qu'on le trouve, si on veut l'arrêter. Trois jours après, il reçoit l'ordre, & est conduit à la Bastille, le 17 Novembre 1761. Il y demeure onze mois entiers, sans avoir la moindre communication avec aucun Conseil, ni avec aucune personne du dehors. C'est au mois d'Octobre 1762, seulement, que cette communication s'est ouverte, pour le Conseil qu'il s'est choisi.